

ZIMBABWE

Tandis que les chefs d'État africains se réunissent à Paris, les violations des droits humains contre des membres de la société civile se poursuivent en toute impunité

Index AI : AFR 46/003/2003

Embargo : 20 février 2003 (00 h 01 TU)

À l'occasion de la venue du président Mugabe à Paris pour le sommet franco-africain, Amnesty International invite les chefs d'État français et africains à affirmer publiquement qu'ils ne toléreront pas les violations des droits humains au Zimbabwe.

Au cours des trois dernières années, les forces de sécurité gouvernementales et les milices soutenues par l'État se sont rendues coupables de nombreuses violations des droits fondamentaux, renforçant le climat d'impunité qui règne depuis vingt ans dans ce pays. Les autorités zimbabwéennes ont orchestré délibérément une campagne de harcèlement et d'actes de violence, notamment de torture.

« Il est temps de mettre un terme aux manœuvres de harcèlement, aux arrestations et aux actes de torture dont font l'objet ceux qui expriment leurs opinions de manière pacifique et critiquent la politique gouvernementale, a déclaré Amnesty International. Les auteurs de ces atteintes aux libertés fondamentales et de ces violences doivent être déférés à la justice. »

Depuis le début de l'année 2003, la répression visant les défenseurs des droits humains et les parlementaires de l'opposition s'est de nouveau intensifiée, dans le seul but de museler la contestation.

Le 22 janvier, *Amani Trust*, organisation de défense des droits humains qui soutient les victimes de la torture, a reçu des menaces d'attentat à l'explosif contre ses locaux. Cette organisation avait déjà suspendu la plupart de ses activités au Zimbabwe, par crainte pour la sécurité de ses employés.

Le 15 janvier, la police a arrêté Job Sikhala, député de Saint-Mary (circonscription de Harare) et membre du *Movement for Democratic Change* (MDC, Mouvement pour le changement démocratique); Gabriel Shumba, juriste auprès du Forum des ONG de défense des droits humains du Zimbabwe; Charles Mutama, Bishop Shumba et Taurai Magaya. Ces personnes ont été inculpées de tentative de « renversement d'un

gouvernement constitutionnel ». Des pièces médicales présentées au tribunal le 17 janvier montraient que les cinq hommes avaient été frappés sur la plante des pieds et que Job Sikhala et Gabriel Shumba avaient été torturés à l'électricité.

La présence du président Mugabe à Paris donne au gouvernement français l'occasion de démontrer son engagement envers les Orientations pour la politique de l'Union européenne à l'égard des pays tiers en ce qui concerne la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ce texte dispose que *« l'objectif de l'Union européenne est d'amener les pays tiers à prendre des mesures efficaces contre la torture et les mauvais traitements et de veiller à ce que l'interdiction de la torture et des mauvais traitements soit respectée. »*

En matière d'instruments régionaux africains relatifs aux droits humains, Amnesty International souligne que l'article 5 de la Charte africaine, à laquelle le Zimbabwe est partie, interdit la torture et les peines ou traitements inhumains ou dégradants. En outre, les Lignes directrices et mesures d'interdiction et de prévention de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en Afrique, adoptées par la Commission africaine, énoncent que les ressortissants nationaux soupçonnés de torture ne bénéficieront en aucun cas de l'immunité de poursuites et que les responsables d'actes de torture ou de mauvais traitements feront l'objet de poursuites judiciaires.

Amnesty International demande aux chefs d'État africains et au gouvernement français d'assumer, avec les autorités zimbabwéennes, leurs responsabilités au titre de ces lignes directrices et de prendre à cette fin toutes les mesures nécessaires.

« Les dirigeants africains doivent se prononcer clairement et publiquement contre la politique de répression et de violence instaurée par les autorités au Zimbabwe. Ils doivent adopter une position plus ferme en vue de mettre fin à l'impunité au Zimbabwe et de protéger les droits humains de tous les citoyens de ce pays », a conclu l'organisation de défense des droits humains. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site www.amnesty.org